

RECOMMANDATIONS EVOLUTIVES

Gestion épidémie de COVID-19 à destination des professionnels salariés intervenant à domicile auprès des personnes âgées Région Hauts-de-France

FICHE 9 : RECOMMANDATIONS PLATEFORMES DE REPIT

Dans un contexte de nouveau confinement de la population, la lutte contre l'isolement des personnes âgées doit être une priorité face aux risques de dégradation de la perte d'autonomie et de souffrance psychique et le soutien des aidants est primordial pour éviter l'épuisement des proches et maintenir les liens sociaux.

Aussi, les plateformes de répit restent mobilisées pour accompagner les aidants proches, physiquement ou par tout moyen numérique à disposition : aide psychologique, répit à domicile de quelques heures...

1/ Les activités sur site à la plateforme de répit

Informier et sensibiliser les intervenants/bénévoles/familles

- Les intervenants sont à sensibiliser sur le bon usage du masque (fiche ministère en annexe)
- l'ensemble des intervenants sont sécurisés par la mise en place des mesures barrières, des procédures d'hygiène des locaux (cf Fiche 1).
- les professionnels des PFR sont sensibilisés aux modalités de circulation, de gestion des mesures barrières, des possibilités d'intervention par le coordinateur de la PFR et également au moyen d'affichages ou de remise de documents d'information ;
- l'accueil de bénévoles extérieurs ou de familles fait l'objet d'une information spécifique sur les modalités de circulation, de gestion des mesures barrières, des possibilités d'intervention par le coordinateur de la PFR et également au moyen d'affichages ou de remise de documents d'information ;

Repenser l'organisation des locaux

Une zone physiquement séparée d'autres locaux accueillant des résidents, patients ou public dans une zone de circulation active du virus

La plateforme de répit a une zone d'accueil séparée de l'EHPAD classique, qui permet de :

- faire en sorte que les personnes ne côtoient pas ou ne croisent pas le public de l'EHPAD ;
- filtrer toutes les entrées en partant du principe que toute personne entrant dans la structure est à risque de propagation du virus.

La gestion des entrées et sorties / lister les modalités d'entrée

Accueil des personnes extérieures

- la mise en place d'un registre entrée / sortie, incluant nom, prénom, fonction, numéro de téléphone, date et heure d'arrivée pour les personnes extérieures accueillies ;
- l'hygiène des mains à l'entrée est obligatoire pour toute personne accueillie comprenant une friction avec une Solution Hydro-Alcoolique ;
- la mise à disposition, si nécessaire, de matériel de protection individuel pour toute personne extérieure à la structure : masque chirurgical ou grand public avec friction hydro-alcoolique avant de mettre le masque propres ; prise de température.
- **Affiche** : tout savoir sur le masque grand public <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masques-grand-public>

Des locaux adaptés

➤ L'accueil grand public en recherche d'informations :

Avant l'entrée dans la PFR, un affichage doit demander aux personnes venant à la PFR sans rendez-vous d'être munies de masques propres et leur rappeler les gestes barrière.

Affiche : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/masques-grand-public>

Du gel hydro-alcoolique ou l'accès à un sanitaire pour se laver les mains doit être possible.

La zone d'accueil est ouverte pour toute personne en demande d'information. Le personnel doit pouvoir filtrer le nombre d'entrées (maximum 10 personnes en même temps) de telle sorte que, si plusieurs personnes attendent, elles soient sécurisées en termes de distanciation. Les conditions d'entrée doivent être précisées et affichées avant l'entrée.

Il faudra veiller à organiser les entrées et sorties pour éviter les croisements importants.

Il est recommandé aux structures d'organiser pour l'accueil grand public, une communication afin de favoriser la venue des personnes sur rendez-vous afin de gérer le flux d'entrées/sorties.

➤ Les bureaux pour activités ou entretiens individuels

Ils permettent de respecter la distanciation et l'ensemble des mesures barrières (cf Fiche 4).

➤ L'organisation des salles d'activités collectives limitée à 10 personnes

Ils permettent de respecter la distanciation et l'ensemble des mesures barrières (cf Fiche 4).

Il faudra veiller à organiser les entrées et sorties pour éviter les croisements importants.

L'organisation séquentielle des activités au sein de l'établissement doit garantir :

- le respect strict des gestes barrière et la distanciation sociale ;
- une distance physique d'au moins 1 m de chaque côté
- la disponibilité de gels hydro-alcooliques pour les usagers/résidents et pour les professionnels ;
- le port d'un masque chirurgical pour les usagers/résidents en cas d'activité en salle ;
- l'aération de la pièce toutes les heures

Les activités doivent être adaptées :

- Taille restreinte des groupes adaptée au profil des personnes accompagnées, et permettant la bonne mise en œuvre des mesures d'hygiène. En tout état de cause, il convient de respecter la distanciation physique avec 4m² par résident.
- En cas d'organisation séquentielle de l'accompagnement des activités, les demi-journées seront évitées pour limiter le nombre des entrées / sorties
- Les contraintes liées au transport des personnes accompagnées (moins de personnes dans un véhicule donc étalement du nombre de transports) va nécessiter d'ajuster les plannings des activités, les horaires...
- Pour les activités d'animation et les activités d'animation thérapeutiques, le nombre de participants est limité, sans partage d'objets, sans présence animale, en respectant la distanciation.

Nettoyage des locaux (en sus des consignes de la fiche 4)

- Nettoyage des surfaces contacts en début d'accompagnement et en fin d'accompagnement par le professionnel
- Nettoyage de la salle utilisée en fin de journée par les professionnels dédiés à l'entretien et hygiène des locaux
- Veiller à aérer la pièce après l'activité.

Utilisation du matériel pour activités manuelles

Il peut être utile de prévoir un matériel personnalisé lors de l'activité

Eviter l'échange du matériel personnel avec le professionnel.

En cas de matériel commun :

- Nettoyage avec un produit virucide dès la fin d'utilisation ;
- Prévoir éventuellement du film plastique étirable pour les claviers d'ordinateur communs, à jeter en fin d'utilisation.

2/ Activités en dehors de la plateforme de répit

Les suivis en ville

Les visites et suppléances à domicile seront organisées dans le respect des mesures barrières (cf Fiche 1) et s'appuient sur les résultats d'une évaluation individuelle du bénéfice/risque eu égard à la fois au contexte sanitaire lié à l'épidémie et aux conséquences des éventuelles modifications des accompagnements (rupture de suivi, majoration du risque de perte de lien social et de l'évaluation de l'épuisement de l'aidant). En dernier recours, les visites et interventions peuvent donc se trouver remplacées par un renforcement de suivis téléphoniques ou à distance type visio-conférence. Les plateformes de répit seront dotées d'outils numériques complémentaires pour ce faire.

Les sorties collectives limitées

Les sorties sont encadrées comme habituellement avec le respect des gestes barrières (fiche 4).

Elles ne concerneront pas plus de 10 personnes à la fois, personnel compris.

Les conditions de transport doivent respecter celles en vigueur pour le grand public.

3/ Possibilité de mobilisation de bénévoles pour l'aide aux aidants : réduire l'isolement social

Les plateformes de répit des aidants des Hauts de France se tiennent à la disposition des aidants et des personnes âgées, qu'elles soient à domicile comme en EHPAD, pour recueillir leurs demandes d'aide, pour les courses, pour du lien social (appels téléphoniques)... et les mettre en lien si besoin avec des bénévoles.

La plaquette des plateformes de répit est jointe **en annexe**.

Une plateforme numérique d'entraide de bénévoles été mise en place par des plateformes de répit des Hauts de France : www.lascalaa.fr

Elle permet la mise en relation de bénévoles avec les besoins des aidants. Tout volontaire peut aider des personnes isolées même par un simple appel ou faire les courses ou tout autre service, en respectant bien entendu les mesures barrières.

Un tuto pour l'accès à cette plateforme est joint **en annexe**.

Les PFR ou toutes autres structures, peuvent aussi recourir à la plateforme nationale <https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/> qui permet de recruter rapidement des bénévoles pour 4 types de missions : Aide alimentaire et d'urgence / Garde exceptionnelle d'enfants /Lien avec les personnes fragiles isolées /Solidarité de proximité.

Guide du soutien aux proches aidants dans un contexte de Covid-19 publié le 5 octobre 2020 à l'occasion de la journée nationale des aidants et disponible sur le site du ministère des solidarités et de la santé :

https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/recommandations_aidants_covid_.pdf